



LIAMM

LE LIEN ENTRE LES ARCHITECTES BRETONS, LES MAÎTRES D'OUVRAGE ET LES MAÎTRES D'OEUVRE

A QUOI SERVENT
LES ORDRES
PROFESSIONNELS ?
DES ENJEUX POUR
CHAQUE CITOYEN

BILLET D'HUMEUR
PAR CHRISTOPHE GARRETA

RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE.
LE DÉFI DES ARCHITECTES

AUTO CONSTRUCTION :
JAMAIS SANS MON ARCHI !



MAIS QU'A FAIT L'ORDRE EN 2014 ?

Au cours de l'année 2014, les 18 membres du Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne, tous architectes en exercice, ont traité 67 dossiers de litiges et se sont rendus à 14 audiences de tribunal dans le cadre de procédures de sauvegarde ou de liquidation d'agence d'architecture (une obligation légale de convoquer l'ordre professionnel dont relève le débiteur), émis 23 avis pour la commission solidarité entraide et 12 pour les architectes experts auprès de tribunaux, assisté à 11 réunions de groupes de travail sur la réforme de l'institution, la commission de contrôle des finances, la commission solidarité entraide, la commission juridique et la commission communication, organisé 62 « rendez-vous architecte » (confrère en cours d'installation, en cours de transmission, en cas de surveillance déontologie, sur demande suite à un souci particulier, etc.), analysé 41 listes de projets et 76 dossiers de permis de construire, et repris 13 AAPC irréguliers, enregistré 68 inscriptions (41 individuelles et 27 sociétés) et 56 radiations (45 individuelles et 19 sociétés) du tableau, organisé 5 réunions en départements (Brest, Saint Briec, Vannes, Lorient) et 4 réunions d'accueil des nouveaux architectes inscrits au Tableau pour présentation mutuelle, déposé 2 recours en référé contre des marchés passés avec des offres anormalement basses, 1 recours en annulation d'un PC accordé avec une signature de complaisance manifeste, et 7 dossiers de plainte en chambre de discipline...

86 architectes ont représenté la profession au cours de 6 salons de l'Habitat, 62 à l'occasion de jurys de concours, 18 à l'occasion de missions d'architectes gestionnaires auprès de confrères en difficulté, et 38 en qualité de délégués départementaux auprès d'organismes tels que la CAPEB, la FRB, Codespar, Pactarim, Relais Habitat 22, Qualibat, DREAL, Réseau Breton du Bâtiment Durable, Parc Naturel Régional Armorique, etc. Trois architectes sont aussi intervenus dans le cycle de formation HMONP à l'ENSAB pour présentation du cadre institutionnel et réglementaire de l'exercice de la profession, et 9 à l'occasion des jurys de fin de formation.

Une partie de la mission de l'Ordre des Architectes de Bretagne est assurée au quotidien par ses trois salariées.

Elles ont en 2014 saisi 1360 attestations d'assurance ou déclarations sur l'honneur, adressé quelques 1502 courriers et sans doute autant de mails, reçu et traité près de 2000 mails de questions, consultations, requêtes, demandes de renseignements, prospections, invitations, réunions de travail, rencontres, etc., ont répondu à des centaines d'appels téléphoniques d'ordre administratif, juridique, comptable ou social auxquels elles ont répondu en direct ou qu'elles ont renvoyés vers les interlocuteurs concernés, ont prospecté auprès de prestataires pour un agenda autofinancé, pour des présences aux salons à coûts réduits ou des partenariats à développer, ont relayé l'organisation de la 1^{ère} édition des Journées Portes Ouvertes des agences d'architecture, ont préparé des centaines de dossiers pour les groupes de travail internes (communication, déontologie, marchés publics, inscriptions, etc.), ont répondu à 56 demandes d'architectes jurés de concours, et ont suivi des formations (droit, accueil, etc.).



En 2015, l'équipe complète du Conseil de l'Ordre de Bretagne sera plus que jamais vigilante et active pour valoriser le rôle des architectes au nom de l'intérêt public de l'architecture.

Tous nos vœux de bonheur et de réussite pour 2015.

Francis Boyer, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Bretagne



L'équipe permanente de l'Ordre des Architectes de Bretagne est constituée de Sophie Keranguyader, responsable administrative et chargée de projets, Dominique Guérard, assistante technique et Catherine Meyer, assistante administrative en charge de l'accueil.

Vous êtes-vous déjà demandé ce que serait notre société sans la présence des Ordres professionnels ?

Imaginez ce que deviendrait la relation entre les professions aujourd'hui réglementées et leurs clients ou patients si ces derniers se demandaient en permanence si le professionnel qui est devant eux est bien un vrai médecin, un avocat diplômé, un architecte véritable ou encore un expert comptable patenté ?

Et quelle perte de temps et d'argent ce serait de devoir créer des outils fiables permettant de le vérifier ! On verrait alors surgir une multitude de labels qualités, d'appellations contrôlées ou encore de confréries disparates, tour à tour locaux et régionaux, jamais unifiés.

Peut-être verrions-nous même surgir une forme de clientélisme territorial ?

Dans un monde dominé par les échanges commerciaux et la libre concurrence, l'État a choisi dans l'intérêt général d'instituer les Ordres professionnels pour réguler le marché (qui fonctionne avec une certaine défiance entre vendeurs et acheteurs) et y installer les valeurs fondamentales qu'il veut promouvoir : la confiance, la déontologie et le service public. Résolument au cœur de la société, les institutions ordinales constituent donc un corps intermédiaire entre l'État et le marché.

Parmi elles, L'Ordre des Architectes est un organisme privé sous la tutelle du Ministère de la Culture, et qui assure par délégation une mission de service public. Il réglemente

la profession et la représente auprès des pouvoirs publics. L'architecture étant déclarée d'intérêt public par l'article 1 de la Loi de 1977, et le recours à un architecte étant obligatoire pour tout projet soumis à permis de construire, l'Ordre contrôle aussi l'accès à la profession et défend le titre d'architecte contre ceux qui tentent de l'usurper. Chaque Conseil régional de l'Ordre assure également la tenue du tableau, qui comporte notamment la liste des architectes habilités à porter le titre et à exercer la profession.

Francis Boyer

Rendez-vous sur le site de l'Ordre des architectes pour en savoir plus sur nos missions et nos actions. www.architectes.org

BILLET D'HUMEUR

REDONNONS DE L'ESPOIR AU MÉTIER D'ARCHITECTE

Les conditions d'exercice de la profession d'architecte sont devenues de plus en plus insupportables et réductrices, plaçant chacun d'entre nous devant un parcours du combattant souvent perdu d'avance, par les faits ou par soumission de survie.

Manque de temps, manque d'honoraires, multiplication des intervenants, multiplication des règles et des normes, concurrence acharnée ou déloyale, dumping, hallali... et surtout ignorance générale, inculture architecturale, dévalorisation agressive, indifférence cynique des édiles, élites et maîtrises d'ouvrage...

Seuls peut-être échappent encore à l'incurie les grands projets phares, de luxe, de prestige, de commémoration ou de muséographie (et encore, les auteurs doivent-ils batailler ferme !), ou le patrimoine (et encore, pris par le petit bout des grands monuments). Place au développement durable, oxymore technocratique, et à tous ses avatars pour masquer la laide pauvreté, l'absence de sens et l'absence d'architecture ?

Ainsi, à quoi bon ? Cynisme désabusé, fatalisme désespéré, consciences bâillonnées ?

« La question n'est pas d'être coupable, mais d'être conscient. Les coupables, s'il doit y en avoir ce sont ceux qui laissent les gens dans l'ignorance. Tout passe par la connaissance. » (G. Clément).



Par Christophe Garreta
Architecte des Bâtiments de France
Chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine du Morbihan

« La véritable question... est de déterminer si oui ou non nous sommes en mesure de transformer le réel ... Dès lors que l'architecture sert à reconstruire le monde, à lui bâtir un futur, il semble évident qu'il ne peut y avoir architecture sans dimension politique... L'un ne peut aller sans prendre des nouvelles de l'autre. Les constructions ne s'élèvent pas au milieu de nulle part. » (R. Ricciotti).

Alors, après ce tableau pêle-mêle, 4 voies semblent à tenir :

CONSCIENCES : se réveiller la conscience. L'architecture peut être partout. Elle est produite par les architectes. Les architectes ont un rôle fondamental et une responsabilité sociale et humaine, avant toutes les autres ! Que veulent-ils ?

POLITIQUE : l'acte de bâtir est un acte politique. Ne le laissons pas au seul marché et aux seuls édiles.

ARCHITECTURE : l'architecture est l'une des plus belles joies de la vie et l'une des plus belles créations humaines. Osons la regarder et l'apprendre à voir aux autres comme nous l'avons aimée.

MÉTIER : faisons de la place pour l'architecture et le travail d'architecte. « Dans la vie, la plupart d'entre nous ferons des choses ordinaires, la chose la plus importante lorsqu'on fait des choses ordinaires est de les faire extraordinairement bien, et pouvoir aller à la plage sans que personne ne sache qui tu es. » (Arthur Murcutt).

C'EST NOUVEAU

UN UNIVERS GRAPHIQUE CRÉATEUR DE LIEN

L'Ordre des architectes de Bretagne commence l'année en beauté avec la refonte de son univers graphique et la sortie de son journal Liamm. Cette nouvelle mise en forme des outils de communication intervient dans le cadre d'une stratégie basée sur le lien, celui-là même que les architectes doivent créer, faire perdurer ou recréer avec leurs partenaires professionnels et le grand public. L'objectif prioritaire que nous nous donnons à partir d'aujourd'hui est de permettre à chacun de mieux comprendre le rôle prépondérant de l'architecture dans notre société, mais aussi ses compétences et ses missions, qui sont plus étendues que ce que l'on en sait bien souvent.

Le journal que vous avez entre les mains se nomme Liamm, « le lien » en langue bretonne. Par cette identité, nous signifions à la fois la volonté des architectes de partager avec



La nouvelle charte graphique de l'Ordre des architectes de Bretagne se modernise tout en mettant l'accent sur l'action et la coopération. Exemple avec la sortie de la première enquête de l'Observatoire du métier d'architecte en Bretagne.

vous les valeurs et la passion qui les animent quotidiennement, mais aussi leur attachement au territoire breton, dont les spécificités économiques, patrimoniales et architecturales imprègnent constamment leur travail.

Pour illustrer ce nouveau positionnement, le graphisme des outils de communication évolue. Nous y introduisons plus de couleur et de rondeur afin de traduire notre proximité et notre optimisme. Omniprésent, le lien nous rappelle que le bien-être et la réussite de chacun d'entre nous, - architectes, maîtres d'ouvrage particuliers, privés et publics, professionnels de l'acte de construire et partenaires-, requiert mobilisation et bienveillance pour valoriser nos intérêts respectifs.

Magali Pirot

Nous savons déjà que la mutation énergétique rendue nécessaire va devoir passer par la rénovation de la majeure partie du bâti existant en France. Avec cette manne financière en vue, de nombreux acteurs du bâtiment sont déjà sur les rangs. Cependant, il serait néfaste pour notre cadre de vie que seuls les aspects énergétiques et financiers soient en compte. L'esthétique et l'histoire des bâtiments sont également en jeu. Les architectes sont aux avant-postes pour élargir la problématique dans toutes ses dimensions.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE. LE DÉFI DES ARCHITECTES

La lutte contre le changement climatique est une priorité mondiale qui impose aux pays développés de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'un facteur 4 d'ici à 2050. Or, la construction de logements neufs ne permet pas un renouvellement suffisant du parc ancien pour mettre à niveau aussi rapidement les performances du bâti. Seuls 30 000 logements sont en effet remplacés chaque année.

Rénover les bâtiments, notamment les logements d'avant 1975, est donc une absolue nécessité pour des raisons économiques et sociales (le coût de la facture énergétique des ménages), environnementales (le changement climatique) et des raisons liées à l'épuisement des réserves d'hydrocarbures. La rénovation énergétique du bâti existant est un enjeu économique majeur, porté aujourd'hui par toute la filière du bâtiment.

Actuellement, le taux de pénétration des architectes dans la rénovation n'est que de 27% pour un marché équivalent à celui du neuf (mais qui va sans doute le dépasser du fait de la rénovation thermique). Rien que pour le logement, trois énormes marchés sont déjà ouverts :

- la maison individuelle et les immeubles de moins de 10 logements, qui représentent 80% de la consommation de chauffage du parc,
- le logement social collectif avec environ 4,5 millions d'appartements,
- les 670 000 copropriétés françaises abritant 6,6 millions de logements (hors résidences secondaires), dont 77% sont occupés par leurs propriétaires.⁽¹⁾

En milieu urbain, où la concentration des logements est plus forte⁽²⁾, la rénovation thermique va transformer profondément et durablement la perception des bâtiments existants. Si l'obligation réglementaire des isolations par l'extérieur est confirmée et la question du remaillage des tissus urbains délaissée, des km² de façades sont concernés. Cette transformation va probablement avoir autant d'impact sur notre environnement que lors de la construction des grands ensembles d'après guerre⁽³⁾.

Pour le bien être des habitants et la qualité des paysages qui résultera de cette mutation, les architectes doivent se saisir en force de la rénovation thermique et faire obstacle au

« laisser faire » aussi normatif que mercantile. Ils doivent s'affirmer auprès des maîtres d'ouvrage comme les interlocuteurs les plus compétents, capables à la fois d'établir un audit global de l'état du bâti, de fédérer une équipe d'ingénierie thermique et de maîtriser les aspects financiers. En outre, les architectes sont les mieux à même de porter le débat sur la régénérescence des espaces et d'inventer une écriture métropolitaine nouvelle. Leur expertise leur permet mieux qu'à quiconque de concilier efficacité thermique et qualité esthétique, mais aussi d'avoir une vision globale intégrant la réinterprétation des usages et des fonctions.

Nous sommes à un moment charnière pendant lequel l'architecture de notre bâti entre en péril, risquant d'être sacrifiée sur l'autel de la technique et de l'économie d'urgence.

A cet instant crucial, l'architecture – qui, rappelons-le, trouve son fondement dans l'Homme qu'elle sert – ne doit pas être privée de ses architectes.

Francis Boyer



La qualité ne coûte pas plus cher, choisissez un architecte.

DU PLUS CLASSIQUE AU PLUS CONTEMPORAIN, POUR VOTRE MAISON OU VOTRE ENTREPRISE, IL Y A TOUJOURS UN ARCHITECTE ADAPTÉ À VOTRE PROJET.

Téléchargez votre affiche préférée sur lebahuticumblog.com
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.
L'abus d'architecture est recommandé pour le moral.
UNE ARCHITECTURE ADAPTEE A VOTRE PROJET

(1) Source ANAH 2009

(2) 82% des logements collectifs en copropriétés se situent dans les villes de plus de 100 000 habitants.

(3) 90% des immeubles de plus de 50 lots datent d'après 1948.

TABLEAU DE L'ORDRE

Au cours de l'année 2014, l'Ordre des architectes de Bretagne a enregistré les flux suivants :

INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

Nom	Année de naissance	Statut	Association
APPRIOU Guillaume	1983	DPLG	Associé
AUTRET Rozenn	1982	DEA + HMONP	Associé
BIANNIC Arnaud	1977	DPLG	Associé
BORDIER François	1984	DEA + HMONP	Associé
CORBASSON Stéphanie	1963	DPLG	(1)
DEBEURAIN Aude	1973	DPLG	(1)
DEBUIRE Thierry	1963	DPLG	Libéral
DELAHAIE Jérémie	1979	DPLG	Associé
DELEPINE Olivier	1982	DEA + HMONP	Associé
DU CREST DE VILLENEUVE Claire	1976	DPLG	Associé
DURAND Soazig	1973	DPLG	Libéral
FASSOT Olivier	1970	DPLG	Associé
GUERRY Gilles	1978	DEA + HMONP	Libéral
GUIENNE Simon	1979	DPLG	Libéral
GUILLOU Céline	1983	DPLG	Libéral
HEBERT Michaël	1985	DEA + HMONP	Libéral
JACQUIS Marie-Dominique	1970	DPLG	Associé
JANVIER Mathilde	1985	DEA + HMONP	Associé
JEGADO Jérôme	1983	DEA + HMONP	Associé
LATHUILLIERE Cécile	1971	DPLG	Libéral
LAURIOT DIT PREVOST Chloé	1980	DPLG	Associé
LE CALVEZ Robert	1932	Agréé	Libéral
LE PAIH Amélie	1984	DEA + HMONP	Libéral
LE PORT Gwendal	1976	DPLG	Associé
LENFANT Guillaume	1984	DEA + HMONP	Libéral
LOSFELD Didier	1959	DPLG	Libéral
MALLEDAN Katel	1985	DEA + HMONP	Libéral
MEGNEGNEAU Amélie	1979	DPLG	Associé
MESLE Madeline	1986	DEA + HMONP	Associé
MESSAGER Alban	1981	DEA + HMONP	Libéral
METRARD Emmanuel	1986	DEA + HMONP	Associé
PERROT Lorraine	1980	DPLG	Libéral
PRIMA Sylvain	1982	DEA + HMONP	Associé
QUONIAM Céline	1972	DPLG	Libéral
RICHARD François	1973	DPLG	Libéral
ROCHER Typhaine	1975	DPLG	(2)
SENEGAS Carole	1977	DPLG	Libéral
STOCQ Xavier-François	1974	DPLG	Associé
TATAREVIC Adis	1981	DEA + HMONP	Libéral
TURBIN Jérôme	1959	DESA	Libéral
VILLAINE Sandra	1973	DPLG	Libéral

INSCRIPTIONS DE SOCIÉTÉS

Eurl ARISTIS	Rennes
Eurl Atelier d'Architecture Yves DUVAL	Landerneau
Eurl ATELIER M au carré	Rennes
Eurl CLDP ARCHITECTE	Rennes
Eurl GF Architecture	Gosné
Eurl Guillaume APPRIOU Architecte	Plouguerneau
Eurl ISTHME Architecture	St Pierre Quiberon
Eurl IWA Atelier d'Architecture	Brest
Eurl KLOUDE	Lorient
Eurl L'Atelier 1.1	Guidel
Eurl LIZERAND Architecte	Auray
Eurl MARGO	Carnac
Sarl Agence QUARTZ Architecture	Vannes
Sarl ALT 127	Rennes
Sarl AMCJ	La Trinité sur Mer
Sarl Atelier de la Comète	Rennes
Sarl Atelier FASSOT Architecture	St Grégoire
Sarl DACOR	Lorient
Sarl DOL CREATION Sarl	Dol de Bretagne
Sarl GRIGNOU STEPHAN Architectes	Quimper
Sarl LAAB	Lannion
Sarl Ludovic ALEXANDRE Architecte	Rennes
Sarl Mélanie OUCHEM Architecte	Quimper
Sarl ONE Architectes	Brest
SCP GOURLAY RIVOAL	Quimper
SCP PIERRARD DELAHAIE et Ass	St Jacut de la Mer

INSCRIPTIONS SUITE TRANSFERTS

Nom	Région d'origine
BERGER VILLAAMIL Catherine	Centre
BOSDEVESY Michel	Ile de France
DOUANE Matthieu	Ile de France
DUVERGER Nicolas	Pays de Loire
FALLET Frédérique	Bourgogne
GARDAHAUT Justine	Pays de Loire
SCHÖLL Tankred	Ile de France
SERIN Julien	Ile de France
SERYIES MELOU Grégoire	Ile de France
SOUQUET Vincent	Ile de France

RADIATIONS

CHANGEMENTS DE RÉGIONS

CHOUPLAY Léo	35	Midi Pyrénées
COCA IZQUIERDO Vanessa	56	Ile de France
Eurl CALC Architecture	35	
Eurl d'architecture OUVR'AR	29	
Eurl d'architecture Philippe ROBERT	29	
FERS KERMEL Marine	29	Ile de France
HAUSHALTER Benoit	29	Rhône Alpes
LOAEC Laurence	56	Midi Pyrénées
MARAIS TRESPUECH Céline	29	Languedoc Roussillon
PRIEUR Valérie	22	Centre

DÉMISSIONS

BAULIER Aurore	GB
JAOUEN Patrick	22
JEAN Olivier	56
MAUPETIT Hervé	56
POULAIN Ronan	35
ADAM Patrick	56
BATAILLE CHIRIE Sophie	35
BOILLET Gérard	56
DESMOTS Louis	35
DORANGE Christine	22
DUBOST Jean-Michel	56
GORY Robert	35
GUYOMAR Régis	29
KERNEUR Gilbert	56
KUENTLZER Olivier	56
LE BOT Hervé	29
LE CLOEREC Jean	56
LE GOUX Marcel	22
LE JONCOUR Claude	35
LEPART Michel	56
NICOLAS Jean-François	29
OULC'HEN Jacques	29
Sarl Agence INSERT Architecture	35
SCHNEIDER Alain	56
STRAMBA BADIALI Dominique	22
TRAVERSE Sylvain	35
VOISIN François	59

LIQUIDATIONS

Eurl AREA Architecture et Paysage	29
Eurl Groupe Archi Urba	29
Sarl A.G.O.R.A.	56
Sarl Alain RIMPOT architecte	35
Sarl BULLIO NOUVEL	22
Sarl Fabienne LE SECH	22
Sarl Gauffeny	22
Sarl Jean Paul Remicourt architectes	56
Sarl Joël C ROUYER architecte	56

CESSATIONS D'ACTIVITÉ

BAULIER Aurore	GB
JAOUEN Patrick	22
JEAN Olivier	56
MAUPETIT Hervé	56
POULAIN Ronan	35
ADAM Patrick	56
BATAILLE CHIRIE Sophie	35
BOILLET Gérard	56
DESMOTS Louis	35
DORANGE Christine	22
DUBOST Jean-Michel	56
GORY Robert	35
GUYOMAR Régis	29
KERNEUR Gilbert	56
KUENTLZER Olivier	56
LE BOT Hervé	29
LE CLOEREC Jean	56
LE GOUX Marcel	22
LE JONCOUR Claude	35
LEPART Michel	56
NICOLAS Jean-François	29
OULC'HEN Jacques	29
Sarl Agence INSERT Architecture	35
SCHNEIDER Alain	56
STRAMBA BADIALI Dominique	22
TRAVERSE Sylvain	35
VOISIN François	59

DISSOLUTIONS

Eurl JLD Jérôme Le Delmat Architecture	22
Eurl Sandra LE DEVEHAT	35
Sarl Atelier DAVID-LE LAY	29
Sarl Delphine AILLAUD architecte	35
SCP CAVARO POULAIN et Associés	56

DÉFAUT D'ASSURANCE PROFESSIONNELLE

DUVAL Loïc	35
GOUESSANT Katel	22
LE GOSLES Jean-Philippe	35
LE JEANNE Marie-Laure	35
NGUYEN Duc-Nhan	93
SENECHAL Ronan	29
SONNET Christian	56

DÉFAUT DE MORALITÉ

CADIC Louis	56
DELAYRE Christian	56

DÉCISION CHAMBRE DE DISCIPLINE

ALIX Patrick	56
--------------	----

NOS CONFRÈRES DISPARUS

Benoît QUELLEC	17 janvier 2013	Brest
Yves PERRIN, membre honoraire	mars 2013	Rennes
Maurice DERROUCH	08 juin 2013	Rennes
Gérard LUCAS	21 septembre 2014	Pont l'Abbé
Jean-Jacques TERNOT	23 septembre 2013	Rennes
Marie CARPENTIER	7 octobre 2013	Brest

(1) Port du titre sans maîtrise (2) Momentanément sans activité

TÉMOIGNAGE
CLAUDE LE CORRE, ARCHITECTE DPLG



Promouvoir la qualité architecturale est aujourd'hui un défi dans notre société où les lois de l'économie dominant, sous la pression des lobbies sur les instances décisionnaires. Bien qu'il ait une marche de manœuvre assez limitée, l'architecte peut, et doit jouer un rôle dans cette mission de sensibilisation. Décryptage.

VERS UNE SENSIBILISATION À L'ARCHITECTURE

L'architecture concerne chacun d'entre nous. La loi déclare l'architecture d'intérêt public et prévoit que la conception de tous les projets de construction, d'urbanisme et d'aménagement du territoire soit faite par des hommes de l'art. Car le bâti impacte chaque citoyen. Mais nous n'en prenons conscience, le plus souvent, que lorsque cet environnement est menacé ou abîmé.

Malgré cette « universalité » de l'architecture, nous avons oublié de soigner notre cadre de vie dans une société habituée aux prouesses de l'industrialisation, des moyens de transports et de communication, pour nous focaliser sur un développement outrancier et inégalitaire. Bien sûr, nous avons récemment réalisé l'importance de préserver l'environnement et le savoir-faire local, dans tous les domaines, mais les argumentaires commerciaux demeurent omni présents dans nos choix de consommation et prennent encore le pas sur l'essence du message originel.

Il est donc urgent de développer la conscience commune d'une architecture et d'un patrimoine bâti, de favoriser l'éducation, l'échange d'idées, le débat public et la recherche autour des thèmes de l'architecture, de l'ingénierie, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage et d'autres disciplines impliquées dans l'acte de construire. Il est tout aussi urgent de renforcer la relation entre l'architecte et la société, et de redéfinir la nature des services qu'il

doit lui rendre. Doit-il répondre aux attentes immédiates motivées en premier lieu par des économies financières, oubliant au passage tout un pan de son code de déontologie, ou bien doit-il se battre pour initier les citoyens à la culture architecturale et leur faire découvrir de nouveaux univers ? Servir uniquement un besoin de consommateur ou s'éduquer mutuellement pour avancer ?

Les architectes doivent utiliser leur meilleur atout : la passion

La passion est le premier moteur des architectes, leur raison d'être est de partager : partager leur expertise et leur technicité avec leurs clients et partenaires professionnels, partager leur vision de l'harmonie et de la fonctionnalité, offrir du bien être et de la qualité... En cela, ils possèdent les meilleures cartes pour bien communiquer et sensibiliser. Mais, bien que déterminés dans cette mission pédagogique, ils ont besoin du soutien des institutions, et en particulier de l'éducation. Car la prise de conscience collective se fera essentiellement à travers la sensibilisation du jeune public. En effet, quel meilleur endroit que l'école pour donner aux futurs citoyens les clefs culturelles qui leur feront apprécier et reconnaître en connaissance de cause la qualité du travail des architectes ? Gageons que l'on mènera à bien cette mission pour préserver notre cadre de vie et assurer l'efficacité de sa gestion.

L'ARCHITECTURE DANS SA DIMENSION CULTURELLE

La MAeB est une association de promotion et de diffusion de la culture architecturale et urbaine à l'échelle régionale. Elle s'adresse à tous les publics, dont les scolaires et les collectivités territoriales. C'est donc un acteur culturel et pédagogique important, mais aussi un acteur d'expérimentations, puisqu'elle crée de nouvelles pratiques culturelles et artistiques. En tant que plateforme de ressources, la MAeB permet le montage de projets culturels dans les champs de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, mais s'intéresse également à l'art contemporain et au design.

La MAeB intervient aujourd'hui sur les quatre départements bretons grâce à la mobilisation de membres actifs et bénévoles, majoritairement architectes. Ils sont soutenus dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets par une équipe de 3 salariées. La structuration du conseil d'administration permet de dynamiser la représentation de la MAeB sur l'ensemble du territoire : un vice-président est nommé par département et des membres du CA sont présents dans chaque groupe formé. Ceux-ci se réunissent régulièrement afin de définir les actions en lien avec le projet stratégique et les axes de développement de la MAeB. Certaines de ces actions peuvent se faire sous forme de partenariats formalisés par des conventions sur objectifs, ce qui garantit leur efficacité.

Comment la MAeB est-elle financée ?

La MAeB est subventionnée majoritairement par le Ministère de la Culture, par l'intermédiaire de la DRAC, ainsi que par la Région Bretagne. Elle bénéficie également du soutien du Conseil Général, de collectivités territoriales, de l'Ordre régional des architectes ainsi que de partenaires privés. De nouveaux partenaires issus des métiers de la promotion et de la construction rejoignent aujourd'hui la MAeB, afin que tous les acteurs présents dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme soient représentés. La MAeB est également soutenue par ses adhérents composés d'architectes, de professionnels, de collectivités, d'institutionnels et de particuliers.



MAeB - 8 rue du Chapitre 35000 RENNES - 02 99 79 18 39 - www.architecturebretagne.fr

AUTO CONSTRUCTION : LA PLACE DE L'ARCHITECTE

Construire sa maison soi-même est devenu le rêve de beaucoup. Portés par leur enthousiasme, les futurs propriétaires ne mesurent pas toujours les embûches réglementaires et techniques qui les attendent. Mais une auto construction peut tout à fait être menée en collaboration avec un architecte, qui saura doser son degré d'intervention en fonction des exigences de son client. Explications.

Les motivations sont nombreuses pour les candidats à l'auto construction : d'abord la réduction du budget, mais aussi la satisfaction de bâtir son habitat de ses propres mains et d'y inclure une dimension écologique. Mais ce type de projet requiert de nombreuses compétences, du temps et de la persévérance. C'est un engagement de longue haleine, tant personnel que financier, qui nécessite une réflexion préalable approfondie et une grande préparation.

L'un des aspects fondamentaux à prendre en compte est celui des assurances, surtout si l'auto-constructeur fait appel aux services de bénévoles. Il devra notamment vérifier qu'il est bien couvert en cas de dommages causés à un tiers pour toute la durée du chantier. En outre, il faut savoir qu'aucune des garanties obligatoires ne s'applique en auto construction : garantie de parfait achèvement, garantie biennale de bon fonctionnement et garantie décennale sont inexistantes, puisque

les travaux ne sont pas réalisés par des professionnels qualifiés. Parmi les problèmes engendrés peuvent figurer les difficultés à la revente : si la maison est vendue avant 10 ans, son propriétaire devra signaler l'absence de garantie décennale à l'acquéreur avant même la signature du compromis, car certains financements dépendent directement de cette assurance. Sans elle, l'auto constructeur est personnellement responsable vis-à-vis du nouvel acquéreur.

Alors pourquoi prendre des risques inutiles tout en se compliquant la vie ?

L'auto construction n'exclut pas du tout le recours à un professionnel. Un architecte, qui voit souvent sa mission limitée à l'avant-projet définitif et au dossier de permis de construire,

peut accompagner l'auto-constructeur tout au long de l'élaboration et de la réalisation du chantier. Après le permis de construire, il peut par exemple se charger des plans d'exécution et des dossiers de consultation des entreprises, au moins pour les postes clefs.

En outre, il saura adapter les plans en fonction des compétences de l'auto-constructeur et de son équipe, mais aussi proposer des détails techniques et des solutions adaptées. Il pourra même aider son client à se former. Enfin, avant le démarrage du chantier, ses conseils relatifs à l'organisation du planning, au pilotage des intervenants et à la mise en place éventuelle d'un conducteur de travaux seront les bienvenus.

Nolwenn Lachèvre



AGENDA

**Salon de l'Habitat
Saint-Brieuc, du 7 au 9 mars**

**Salon de l'Habitat
Saint-Malo, 17 et 18 avril**

**Salon de l'immobilier
Rennes, du 24 au 26 avril**

**2^{ème} édition de l'Opération
« Les Architectes ouvrent
leurs portes » les 12 et 13 juin**

www.architectes.org

LIAMM #1 Janvier 2015

LE LIEN ENTRE LES ARCHITECTES BRETONS, LES MAÎTRES D'OUVRAGE ET LES MAÎTRES D'ŒUVRE